



Emploi paysagiste concepteur, ouvert aux jeunes diplômés

Etude de cas en recherche-action

Inscription paysagère d'un parc éolien EDF sur le causse du Larzac

Niveau : Master en conception (paysagiste, architecte, urbanisme). Paysagistes DPLG et DEP prioritaires.

Durée : 4 mois, démarrage début septembre 2020

Conditions : CDD. Rémunération selon grille indiciaire d'état, niveau ingénieur d'étude (1825,55€ salaire brut mensuel + 228,5€ de prime). Basé à l'ENSP, Potager du Roi, Versailles.

Candidature : CV et LM **à envoyer avant le 28 juillet 2020** à Auréline Doreau, chef de projet Chaire Paysage et Energie - a.doreau@ecole-paysage.fr, Bertrand Folléa, responsable Chaire Paysage et Energie - bfollea@gmail.com

Présentation de la Chaire Paysage et Energie

Créée en 2015 à l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage (ENSP), la Chaire Paysage et Energie a pour objet de développer des compétences nouvelles et partagées et de permettre de faire travailler ensemble acteurs de la transition énergétique et professionnels du paysage. Elle déploie ses activités sur 4 axes : la formation, les études et recherches, la création et la capitalisation/diffusion de ses travaux.

Contexte de la mission

La transition énergétique française comprend le développement de l'éolien terrestre, si l'on en réfère à la Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE) parue fin 2018. Celle-ci annonce que le parc éolien terrestre doit plus que doubler pour atteindre les 35GW prévus par l'Etat pour 2028 (état des lieux de 13,7GW au 31 décembre 2017 soit 4.9% de la consommation énergétique française (source : FEE)).

Sur le Larzac, EDF Renouvelables est engagé dans un projet sur la communauté de communes Larzac et Vallée, territoire à énergie positive et pour la croissance verte (TEPCV), mais également dans le périmètre du PNR des Grands Causses, territoire à énergie positive (TEPOS). La communauté de commune L&V est attentive aux conditions de développement d'ENR. EDF Renouvelables travaille ainsi depuis quelques années avec la communauté de communes sur l'émergence du projet éolien, qui devra s'inscrire dans un cadre patrimonial qualitatif, notamment du fait du classement UNESCO du site. Le label UNESCO fait état d'un « paysage de montagnes tressées de profondes vallées qui est représentatif de la relation existant entre les systèmes agropastoraux et leur environnement biophysique, notamment au travers des drailles ou routes de transhumance. Les villages et les grandes fermes en pierre situées sur les terrasses profondes des Causses reflètent l'organisation des grandes abbayes à partir du XIe siècle. » Le contexte montagnard, l'élevage et l'environnement particulier écologique et patrimonial caussenard sont des éléments sur lesquels s'appuyer pour proposer la nécessaire réflexion paysagère et de transition énergétique.

Objectif de la mission

Dans une démarche de recherche-action par le projet, la mission qui vous est confiée est d'accompagner par le projet de paysage l'inscription qualitative du parc éolien au sein de la communauté de communes Larzac et Vallées, avec l'appui technique d'EDF Renouvelables. A partir d'arpentages, de bibliographie, de relevés de terrain et d'entretien, vous fournirez un diagnostic et un projet de paysage permettant l'inscription du parc éolien.

Un comité de pilotage (chaire / RTE) guidera le projet. Un enseignant-praticien de l'ENSP accompagnera en compagnonnage le/ la chargé.e de mission.

Résultats attendus : un rapport avec les données graphiques, et un résumé 4 pages

Calendrier :

1^{ère} phase : septembre-octobre

- Visites du terrain d'étude, rencontre avec EDF Renouvelables et les parties prenantes.

2^{ème} phase : octobre-novembre

- Suite au premier comité de pilotage, élaboration de scénarii spatialisés.

3^{ème} phase : novembre-décembre 2020

- Suite au dernier comité de pilotage, développement de l'un des scénarii, et rédaction du rapport final.